

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 9, après le mot :

« procéder »,

insérer les mots :

« , sur le plateau continental ou dans la zone économique exclusive, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.